

Puis l'article ajoute :

Il compara le plébiscite à la "guerre à la façon d'Hollywood et non à la façon d'Hitler et du Japon", et il prédit que "le plébiscite, une fois pris, sera, comme l'inscription nationale, relégué aux archives". "La population perd vite toute confiance dans nos institutions parlementaire libres du Canada et dans nos hommes publics", a déclaré M. Church, en accusant le Gouvernement "de lutter d'assauts répétés contre un adversaire fictif, comme dans le cas de ce soi-disant plébiscite pour son propre avantage. Si la population vote "oui" le Gouvernement avancera d'un pas et reculera de quatre dans l'effort de guerre".

"Ce n'est pas l'heure de déprécier ceux qui avaient prédit la guerre cinq années d'avance. Si j'étais l'un de ceux qui ont changé d'avis, comme il s'en trouve à la Chambre, j'aurais choisi le banc des pénitents aux Communes en déclarant que j'avais été contraint de modifier mon opinion par Hitler et le Japon et que je regrettais les actes que j'avais posés contre le réarmement, et la coordination et la coopération avec la Grande-Bretagne. Mais non, ces pacifistes de tous les groupes posent maintenant en superpatriotes! Si Hitler et le Japon viennent au Canada, ils prendront le plébiscite et tout ce qui s'y rattache, et pendront le tout aux branches du pommier sauvage, comme on a fait des restes de John Brown. L'histoire se répète".

Telle était mon opinion. Elle était sincère, et je l'ai exprimée déjà dans cette enceinte. Je regrette qu'elle n'ait pas été celle du comité des citoyens durant cette campagne. Les députés de Toronto furent invités par la Légion canadienne et l'armée canadienne à assister à l'assemblée. Nous avons constaté la présence d'un membre du Gouvernement. On lui a demandé si dans l'éventualité d'un vote affirmatif il pouvait promettre que le Gouvernement donnerait un effort total de guerre, et il a dit qu'il ne le pouvait pas. Le comité des citoyens a constaté que ce pour quoi il avait cru voter n'a pas été exécuté.

Le premier ministre a fait observer que l'un des principaux principes du bill est que le Parlement doit décider quelle part il prendra dans la guerre. Les opinions ont été partagées, mais elles ont surgi depuis l'ouverture des hostilités. On a dit que le Canada a mis dix jours à entrer en guerre, jusqu'au 10 septembre. Après dix jours de neutralité nous sommes entrés en guerre. Puis il y avait d'autres discours électoraux contre la conscription et le Gouvernement surmonta la difficulté en recourant au plébiscite.

Nous délibérons maintenant sur un projet de loi qui vise à éliminer l'article 3 de la loi. Il est simplement facultatif et déclaratoire. En ce qui regarde le recrutement, tout s'est fait par à-coups. Le public doit être sur ses gardes, parce que l'adoption du bill n'apportera peut-être aucune modification à la loi, sauf pour ce qui est de l'article 3.

Le projet de loi ne favorisera pas notre participation aux opérations outre-mer. Il n'assu-

[M. Church.]

ra pas l'envoi de troupes là-bas. Il n'amènera pas la conscription d'hommes à l'heure actuelle, à moins qu'on n'en constate la nécessité. Il contient des restrictions, des clauses additionnelles, des subtilités et ce que les profanes appellent des échappatoires. Il renferme des "si", des "quand", des "s'il est nécessaire" et autres distinctions du même genre. S'il est adopté, le législateur n'entend appliquer la conscription, que si la chose est nécessaire.

Cette partie du bill n'est pas très claire. Elle n'est pas plus claire que ne l'était le plébiscite et une revision s'impose. Comme l'a dit hier le premier ministre, il est manifeste qu'il faudra vaincre l'ennemi outre-mer, si l'on ne veut pas que notre continent ne devienne le théâtre du conflit final ou d'une invasion. Nos dispositions en matière de défense territoriale ne valent rien pour ce qui est de battre Hitler. Si nous sommes vaincus outre-mer, quelques heures après, la lutte s'engagera ici.

La motion tendant à faire lire le bill pour la deuxième fois n'était pas nécessaire, pas plus que ne l'était le plébiscite. On s'est trop ingéré dans la conduite de la guerre, dis-je, au lieu de laisser nos chefs militaires diriger la guerre d'après les concepts de la stratégie militaire. Les considérations politiques ont prévalu; c'est ce qui a été la cause des difficultés en Extrême Orient. Il y a eu ingérence de la part d'hommes d'Etat dont plusieurs ont été qualifiés de politiciens. Ils sont intervenus en Extrême Orient dans la direction des opérations militaires terrestres, maritimes et aériennes.

Cette guerre-ci est bien différente de la dernière. En 1916, le gouvernement Asquith perdit le pouvoir en Angleterre parce qu'il cherchait à conduire la guerre en tant que gouvernement libéral. Depuis le début de cette guerre-ci, notre Gouvernement l'a conduite au même titre. Sur toute la ligne il la dirige du point de vue politique. Je voudrais savoir si la modification que contient le bill n° 80 a été étudiée par le conseil de la défense. Cet organisme a-t-il tenu le Gouvernement au courant de la situation en Europe? S'il l'a fait, il ne savait pas de quoi il parlait. Le Gouvernement a été mal informé si ce conseil lui a dit que l'envoi d'une armée outre-mer, laquelle s'ajouterait à celle d'Angleterre, n'est pas nécessaire.

Je fais cette assertion parce qu'il faudra une autre guerre péninsulaire. La Grande-Bretagne ne peut pas remporter la victoire par des opérations aériennes et nous avons perdu la maîtrise du Pacifique. Je tiens à répéter ma question pour savoir si l'on a consulté le conseil de la défense et si celui-ci a recommandé que cette modification fût apportée. Prendra-t-il la responsabilité de l'adoption du projet de loi si le Canada est